

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
CHOQUEUSE LES BÉNARDS**

**Séance du 5 Janvier 2012**

Membres en exercice : 08  
Membres présents : 5+3  
Membres votant : 5+3  
Pour : 4+2  
Abstention : 0  
Contre : 1+1

L'an deux mil douze le cinq janvier à quatorze heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VERBEKE Muguette, Maire.

Présents : Ms. : Maurice SMESSAERT, VERBEKE Didier  
Mmes : VERBEKE Muguette, FLAMENT Brigitte, Madame SPITZ Caroline,

Mademoiselle DIMOND Morgane a donné procuration à Monsieur VERBEKE Didier  
Monsieur DIMOND Arnaud a donné procuration à Madame VERBEKE Muguette  
Madame CORDONNIER Christine a donné procuration à Monsieur SMESSAERT Maurice

Secrétaire de séance : Monsieur Didier VERBEKE

Date de convocation :  
26/12/2011  
Date d'affichage :  
26/12/2011

**Délibération n° 002/2012 : Projet éolien sur la commune :**

Au cours d'une réunion d'information en présence de Madame le maire, d'un adjoint et de conseillers municipaux le 14 octobre 2011 à 15 heures, des représentants de la société ENERGIETEAM ont exposé le projet éolien sur les communes de Choqueuse les Bénards, Conteville, Catheux et Hétomesnil.

Les enjeux climatiques sont de plus en plus importants et le gouvernement français s'est donné des objectifs ambitieux pour lutter contre le réchauffement climatique en favorisant le développement des énergies renouvelables, et l'éolien en particulier.

Consciente de ces enjeux, la Commune de Choqueuse les Bénards agit à son niveau : elle soutient le projet éolien qui lui a été présenté par la Société ENERGIETEAM.

Par ailleurs, la proximité de la Société ENERGIETEAM (parc environnemental de Gros-Jacques sur la commune d'Oust et Marais (80) est un atout pour la concertation avec les élus pendant l'élaboration du projet. Cette société est connue régionalement par ses réalisations dont l'esthétique et l'écho sur la manière dont a été mené les projets sont satisfaisants.

Le Conseil Municipal est enfin sensible à son initiative de création d'une pépinière d'entreprises d'énergies renouvelables qui montre que ses ambitions dans le domaine ne s'arrêtent pas à l'exploitation d'éoliennes, mais qu'elle s'implique dans l'emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un AVIS FAVORABLE sur le projet éolien. M. Smessaert n'est pas favorable à ce projet car il considère que la répartition n'est pas équitable.

Pour : +2 +4

Contre : 1+1 M. Smessaert Maurice, Mme Cordonnier Christine

Le Conseil Municipal donne également pouvoir à Madame le Maire pour signer tous documents inhérents au projet, en particulier aux chemins communaux.

Les membres présents ont signé le registre.  
Pour extrait conforme,

Le 9 janvier 2012  
Le Maire  
VERBEKE Muguette



DEPARTEMENT  
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE BEAUVAIS

CANTON  
DE CREVECOEUR

Date de la convocation :  
**01 décembre 2011**

Date de l'affichage :  
**01 décembre 2011**

Objet :  
**Projet EOLIEN.**

Nombre de conseillers en  
exercice : **11**

Nombre de Présents : **9**

## COMMUNE de CATHEUX

\*\*\*\*\*

Tél. : **03 44 82 77 18**

### EXTRAIT N° 024 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le **Mercredi 14 décembre à 19 heures** le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Eric TRIBOUT.**

Etaient présents : Mesdames Maryse ZAZZALI, Véronique VERSLUYS-TRIBOUT, Yvette COUVREUR, Messieurs Eric TRIBOUT, Jean-Marc FEMOLANT, Gérard DUHAMEL, Jean-Marie DECORMEILLE, Thierry LEBESGUE, Laurent BOUTON.

Etaient excusés : Mesdames Corinne LEMAITRE & Lydie CARON.  
Monsieur Gérard DUHAMEL est nommé secrétaire de séance.

Au cours d'une réunion d'information en présence de Monsieur le Maire et des Conseillers Municipaux le 14 décembre 2011 à 19 heures, des représentants de la Société ENERGIETEAM ont exposé le projet éolien sur les communes de Choqueuse les Bénards, Conteville, Catheux et Hétomesnil. Les enjeux climatiques sont de plus en plus importants et le gouvernement français s'est donné des objectifs ambitieux pour lutter contre le réchauffement climatique en favorisant le développement des énergies renouvelables et l'éolien en particulier.

Consciente de ces enjeux, la commune agit à son niveau. Elle soutient le projet éolien qui lui a été présenté par la Société ENERGIETEAM.

Par ailleurs, la proximité de la Société ENERGIETEAM (parc environnemental de Gros-Jacques sur la commune d'Oust et Marais (80) est un atout pour la concertation avec les élus pendant l'élaboration du projet.

Cette Société est connue régionalement par ses réalisations dont l'esthétique et l'écho sur la manière dont ont été menés les projets sont satisfaisants.

Le Conseil Municipal est enfin sensible à son initiative de création d'une pépinière d'entreprises d'énergies renouvelables qui montre que ses ambitions dans le domaine ne s'arrêtent pas à l'exploitation d'éoliennes, mais qu'elle s'implique dans l'emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un **AVIS FAVORABLE** sur le projet éolien.

Le Conseil Municipal donne également pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents inhérents au projet, en particulier aux chemins communaux.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme ;  
En Mairie le 14 décembre 2011



Le Maire

Eric TRIBOUT



**Délibération du Conseil municipal de Conteville**

**Projet éolien**

L'an deux mille onze, le 12 décembre , à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué , s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur **VERBEKE Emile**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2011.

**Présents** : MMe. Emile VERBEKE , Bernard NICAISE, Karine VALLIERE, Lionel DUHAMEL, Jean-Pierre COET, Georges MIRA.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : M Claude NICAISE, Mme Laurence MICHEL ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre COET, Mme Françoise VAN DE CAVEYE ayant donné pouvoir à M. Emile VERBEKE.

M. Bernard NICAISE a été élu Secrétaire.

Au cours d'une réunion de conseil municipal, le 25 novembre 2011 à 18 heures, Messieurs Quénot et Guilbert de la société ENERGIETEAM ont exposé leur projet éolien sur les communes de Choqueuse les Bénards, Conteville, Catheux et Hétomesnil.

Les enjeux climatiques sont de plus en plus importants et le gouvernement français s'est donné des objectifs ambitieux pour lutter contre le réchauffement climatique en favorisant le développement des énergies renouvelables, et l'éolien en particulier.

Consciente de ces enjeux, la commune de Conteville agit à son niveau : elle soutient le projet éolien qui lui a été présenté par la société ENERGIETEAM.

Par ailleurs, la proximité de la société ENERGIETEAM (parc environnemental de Gros-Jacques sur la commune d'Oust et Marais (80)) est un atout pour la concertation avec les élus pendant l'élaboration du projet.

Cette société est connue régionalement par ses réalisations dont l'esthétique et l'écho sur la manière dont ont été menés les projets, sont satisfaisants.

Le Conseil Municipal est enfin sensible à son initiative de création d'une pépinière d'entreprises d'énergies renouvelables, qui montre que ses ambitions dans le domaine ne s'arrêtent pas à l'exploitation d'éoliennes, mais qu'elle s'implique dans l'emploi.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet éolien.**

**Le Conseil Municipal donne également pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents inhérents au projet, en particulier aux chemins communaux.**

Une convention sera signée avec la société ENERGIETEAM qui s'engage à remettre en état les chemins et routes communales après expertise sur l'état actuel des lieux.

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*

*le 21 décembre 2011*

*M. Emile VERBEKE,*

*Maire de Conteville :*



*[Handwritten signature]*



*Le Maire certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le 23 déc 2011, date de son dépôt en préfecture. ;*

*Le Maire.*

*[Handwritten signature]*





**Délibération du Conseil municipal de Conteville****Projet éolien**

L'an deux mille onze, le 12 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur **VERBEKE Emile**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2011.

**Présents** : MMe. Emile VERBEKE, Bernard NICAISE, Karine VALLIERE, Lionel DUHAMEL, Jean-Pierre COET, Georges MIRA.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : M Claude NICAISE, Mme Laurence MICHEL ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre COET, Mme Françoise VAN DE CAVEYE ayant donné pouvoir à M. Emile VERBEKE.

M. Bernard NICAISE a été élu Secrétaire.

Au cours d'une réunion de conseil municipal, le 25 novembre 2011 à 18 heures, Messieurs Quénot et Guilbert de la société ENERGIETEAM ont exposé leur projet éolien sur les communes de Choqueuse les Bénards, Conteville, Catheux et Hétoimesnil.

Les enjeux climatiques sont de plus en plus importants et le gouvernement français s'est donné des objectifs ambitieux pour lutter contre le réchauffement climatique en favorisant le développement des énergies renouvelables, et l'éolien en particulier.

Consciente de ces enjeux, la commune de Conteville agit à son niveau : elle soutient le projet éolien qui lui a été présenté par la société ENERGIETEAM.

Par ailleurs, la proximité de la société ENERGIETEAM (parc environnemental de Gros-Jacques sur la commune d'Oust et Marais (80)) est un atout pour la concertation avec les élus pendant l'élaboration du projet.

Cette société est connue régionalement par ses réalisations dont l'esthétique et l'écho sur la manière dont ont été menés les projets, sont satisfaisants.

Le Conseil Municipal est enfin sensible à son initiative de création d'une pépinière d'entreprises d'énergies renouvelables, qui montre que ses ambitions dans le domaine ne s'arrêtent pas à l'exploitation d'éoliennes, mais qu'elle s'implique dans l'emploi.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet éolien.**

**Le Conseil Municipal donne également pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents inhérents au projet, en particulier aux chemins communaux.**

Une convention sera signée avec la société ENERGIETEAM qui s'engage à remettre en état les chemins et routes communales après expertise sur l'état actuel des lieux.

*Copie certifiée conforme au registre des délibérations,*

*le 21 décembre 2011*

*M. Emile VERBEKE,*

*Maire de Conteville :*

*Verbeke*



*Le Maire certifie, en application de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le 22.12.11 date de son dépôt en préfecture. ;*

*Le Maire.*

*Verbeke*

Délibération n° 2014/062

| Nombres<br>Afférents<br>Au C.M. | De<br>En<br>exercice | Membres<br>Qui ont pris<br>part à la<br>délibération |
|---------------------------------|----------------------|--|
| 23                              | 23                   | 23   |

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 7 mai 2014             |

|                                    |
|------------------------------------|
| Date d'affichage de la convocation |
| 7 mai 2014                         |

|                                     |
|-------------------------------------|
| Date d'affichage de la délibération |
| 15 mai 2014                         |

|  |
|--|
| Objet de la délibération   |
| Avis sur la demande<br>d'autorisation de la<br>ferme éolienne du Mont<br>Moyen |

Envoyé en préfecture le 16/05/2014

Reçu en préfecture le 16/05/2014

EXTRAIT du REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE  
de CREVECOEUR LE GRAND

Séance du 14 mai 2014

L'An deux mil quatorze, le quatorze mai à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André COET, Maire.

Présents : Denise BORDEZ, Aymeric BOURLEAU, Joëlle GARULT, Bernard DELABROSSE, Nicole CHRISTIN, Bernard GLAIS, Véronique DUGROSPREZ, Jean-Pierre VIGNAULT, Céline LEGER, Aimé DEBETHUNE, Isabelle WARNAULT, Freddy BEDOUE, Karine LOIRE, Pascal BARBIER, Nadia SENÉCHAL, François NIVELLE, Chrystel CAVE, Franck LORET, Gérard WALLET, Dominique DEVISME-MALEK, David CAULIER, Maryse DESESEQUELLES.

Secrétaire de Séance : Aymeric BOURLEAU.

\*\*\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de la société Ferme éolienne du Mont Moyen pour l'implantation d'un parc éolien comprenant 8 éoliennes de 130 mètres de haut sur le territoire des communes de Catheux, Conteville et Choqueuse-les-Bénards ;

Vu l'enquête publique qui se déroule du 12 avril 2014 au 28 mai 2014 sur ce projet ;

Considérant que le conseil municipal de Crèvecœur le Grand doit émettre un avis sur ce projet éolien dans une période allant de l'ouverture à quinze jours après la clôture de l'enquête ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à :

Envoyé en préfecture le 16/05/2014

Reçu en préfecture le 16/05/2014

Affiché le

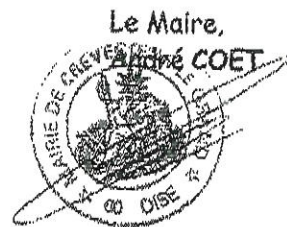
Pour : André COËT, Denise BORDEZ, ~~Ayméric BOURLEAU~~,  
Joëlle GARAULT, Bernard ~~DELABROSSE~~,  
CHRISTIN, Jean-Pierre VIGNAULT, Céline LEGER, Aimé  
DEBETHUNE, Freddy BEDOUËT, Pascal BARBIER, Nadia  
SENECHAL, François NIVELLE, Franck LORET, Gérard  
WALLET, David CAULIER, Maryse DESEQUELLES

Contre : Véronique DUGROSPREZ, Karine LOIRE, Chrystel  
CAVE

Abstention : Bernard GLAIS, Dominique DEVISME-  
MALEK, Isabelle WARNAULT  
d'émettre un avis favorable au projet d'implantation de 8  
éoliennes sur les communes de Catheux, Conteville et  
Choqueuse-les-Bénards.

Pour extrait certifié conforme.

A Crèvecoeur le Grand, le 15 mai 2014.



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE  
L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE CRÈVECOEUR-LE-GRAND**

**Séance du 17 avril 2014**

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

En exercice : 43  
Présents : 41  
Pouvoir(s) : 2  
Suffrages exprimés : 43  
Pour : 38  
Contre : 3  
Abstentions : 2

**Date de la  
convocation :**  
10 avril 2014

**Date d'affichage :**  
18 avril 2014

**Délibération N°:**

**2014-051**

Nomenclature «Actes»  
N°:  
**8.4**

**Objet de la  
délibération :**

Soutien Parc Eolien du  
Mont Moyen

L'an deux mille quatorze et le dix sept avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Marcel Dassault de la Mairie de Crèvecœur-le-Grand, sous la présidence de **Monsieur Érick MULLOT**. Monsieur BOURLEAU a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présent(e)s :** Mesdames FLAMENT, BORDEZ, GARULT, CHRISTIN, DEVISME MALEK, PARMENTIER, VRIZET et Messieurs ROUSSELLE, DAROUX, JOLY, DEBRAINE, TRIBOUT, J-P COET, TALLON, TOURAIN, A. COET, BOURLEAU, DELABROSSE, WALLET, GRÉVIN, BAUMER, PORTOIS, PUPIN, CORNET, CAULIER, VANYSACKER, PORQUIER, CAVE, BOUREUX, GRUEL, ANTY, MULLOT, DESCHAMPS, GÉRARD, SÉNÉCHAL, GOBERT, LEBESGUE, LANGLET, ANTROPE, DUBOIS, LUROIS, *membres titulaires*.

**Absent(e)s excusé(e)s :** Monsieur GENESTE (pouvoir donné à Monsieur LUROIS) et Monsieur LONCQ (pouvoir donné à Monsieur BOUREUX)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur TRIBOUT Eric, Conseiller Communautaire et Maire de la commune de Catheux.

Monsieur TRIBOUT informe l'assemblée du projet de Parc Eolien du Mont Moyen.

Ce parc éolien se situerait sur le territoire des communes de Conteville, Choqueuse les Bénards et Catheux.

Sur proposition de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

✎ **EMET** un avis favorable quant à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré,  
Aux jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
**Erick MULLOT**